

Demande de permis de construire (P)

N° CAMAC : 243023

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale: 29/2025

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (*) :** Epalinges
2. **Lieu-dit :**
et/ou adresse (*) : Route de Ballègue 80
3. **Coordonnées (E / N) (*) :** 2541140 / 1157335 (*coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250*)
4. **No de parcelles (*) :** 884.
5. **No ECA :** 1
6. **Note recen. architectural :**

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. **Propriétaire (*) :**

Nom, Prénom :	RINDLISBACHER PIERRE ET ANTONIAZZA FRANCO	Raison sociale :	GOLF CLUB DE LAUSANNE
Adresse :	Route du Golf 3	Tél. :	+41 21 784 84 84
NPA / Localité :	1000 LAUSANNE	E-mail :	direction@golflausanne.ch

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

8. **Auteur des plans (*)** (*personne physique selon art. 72 RATC*)

Projet nécessitant :	<input checked="" type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC	
Nom, Prénom :	MATHEZ, ERIC	N° REG : 1430
Profession :	Architecte Associé	
Raison sociale :	CCHE LAUSANNE SA	E-mail : lausanne@cche.ch
Adresse :	Rue du Grand-Pré 2B - CP 320	Tél. : +41 21 321 44 66
NPA / Localité :	1000 LAUSANNE 16	Fax :

9. **Nature des travaux principale (*)** : (*une seule coche possible*)

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input checked="" type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input type="checkbox"/> Transformation(s)		

10. **Description de l'ouvrage (*) :**
Démolition du bâtiment ECA n° 1. Construction d'une villa Minergie de deux logements

11. **Demande de dérogation** (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)
Art. 27 LVLFo (distance à la forêt) : places de parc existantes

Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) : Oui Non
b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichage de [m²] (cocher aussi la question 105a.)
b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)
c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38) I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) : Oui Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du **23.8.** au **21.9.25**

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. Maître de l'ouvrage (*):

- 01 CFF
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
 05 Office fédéral des routes (OFROU)
 07 Swisscom
 08 La Poste
 10 Canton
 11 Entreprise de droit public d'un canton
 15 Commune
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
 23 Caisse maladie, SUVA
 24 Banque, fond immobilier, holding financière
 31 Usine d'électricité privée
 32 Usine à gaz privée
 33 Chemin de fer privé
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
 42 Coopérative de logement
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
 61 Particulier et hoirie
 63 Organisation internationale, ambassade
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.):

Nom, Prénom :	RINDLIBACHER PIERRE	Raison sociale :	GOLF CLUB DE LAUSANNE
Adresse :	Route du Golf 3	Tél. :	+41 21 784 84 84
NPA / Localité :	1000 LAUSANNE	E-mail :	direction@golflausanne.ch

21. Direction des travaux (*):

Nom, Prénom :	MATHEZ ERIC	Raison sociale :	CCHE LAUSANNE SA
Adresse :	Rue du Grand-Pré 2b CP 320	Tél. :	+41 21 321 44 66
NPA / Localité :	1000 LAUSANNE	E-mail :	LAUSANNE@CCHE CH

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction ([aide](#)) (*): Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur Construction particulière
31. Type d'ouvrage (*):
- Approvisionnement en eau / énergie 11 Alimentation en eau
 12 Usines d'électricité et réseaux
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
 14 Chauffage à distance
 19 Autre
 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées
- Elimination des déchets 22 Ordures ménagères
 23 Autres déchets
- Infrastructure routière, parking 31 Routes nationales
 32 Routes cantonales
 33 Routes communales
 34 Route, place de stationnement
 35 Parking couvert
- Autre transport et communication 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
 42 Constructions pour les bus et tramway
 43 Constructions pour la navigation
 44 Constructions pour les transports aériens
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
 49 Autres constructions vouées aux transports

Demande de permis de construire (P) - 243023

Education, recherche, santé,
loisirs, culture

- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
 52 Formation supérieure ou recherche
 53 Hôpital
 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
 55 Autre établissement de santé spécialisé
 56 Installation de loisirs et de tourisme
 57 Eglise et bâtiment à but religieux
 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments

Autres infrastructures

- 59 Salles omnisports et salles de sport
 61 Aménagement de berges et barrages
 62 Constructions pour la défense nationale
 69 Autres infrastructures
 71 Maison individuelle à un logement, isolée
 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
 79 Autre construction en rapport avec l'habitation

Agriculture, sylviculture

- 81 Construction agricole
 82 Construction sylvicole
 83 Améliorations foncières

Industrie, artisanat,
commerce, services,
administration

- 91 Fabrique, usine, atelier
 92 Halle, dépôt, silo, citerne
 93 Bât. administratif, bureaux
 94 Bât. commercial, magasin
 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, téa-room, etc...
 96 Autres hébergements de courte durée
 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

- 5 m 10 m 25 m 50 m
 100 m 250 m 500 m 1000 m

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA) Dans un plan partiel d'affectation (PPA) Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)

Nom et/ou No de la zone :

PPA En Ballègue (Golf de Lausanne)

36. Secteur de protection des eaux :

 Au ÜB (Si zones S, cocher la question N° 115)37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire

(joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 10m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.

(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :

 Réseau public Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :

 Existante Projetée

Distance [m] : 12

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères

 Existant Projeté

b) Différenciés

 Existant Projeté

c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Suppression des barrières architecturales

43. La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
- Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equipements, installations

49. Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
- Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m³ ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55. La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9 1 3 du 25 mai 2022. Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnés par ce dernier.

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m ²]	10869	0	0	10869
61. Surface totale en zone à bâtir [m ²] (A)	1037	0	0	1037
62. Surface bâtie [m ²] (B)	108	82	108	190
63. Surface brute utile des planchers [m ²] (C)	108	82	108	190
dont consacrée au logement [m ²]	108	82	108	190
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.18
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.18
65. Cube SIA [m ³]	852	981	852	981
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] <i>Obligatoire en cas de transformation de bâtiment</i>				
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) <i>Honoraire et TVA compris</i>	864800	CFC 1 à 5 [CHF]		1050000

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)				
Nb total de nouveaux bâtiments	1	Avec logements	1	Sans logements
Nb total de bâtiments transformés	0			
Nb total de bâtiments démolis	1			
<i>(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)</i>				

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	0	0	0
81. Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82. Places non couvertes	2	0	0	2
83. Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>	2	0	0	2
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>	0	0	0	0

Demande de permis de construire (P) - 243023

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

- B1 Type de travaux (aide) (*): Bâtiment démolit
Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
- Assainissement énergétique Assainissement système de chauffage Transformations / rénovations intérieures
 Changement d'affectation Agrandissement chauffé Agrandissement non chauffé
 Installation solaire thermique Installation solaire photovoltaïque Autres travaux de transformation
- B2 N° de parcelle (*): 884
- B3 N° ECA : 1
En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.
- B4 Rue/lieu (*): Route de Ballègue 80
- B5 Dénomination du bâtiment : Bâtiment d'habitation démolit
- B6 Nombre d'entrées avec adresse : 1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (*): Maison individuelle à un logement
Classe : Maisons individuelles
- B8 Surface au sol du bâtiment [m²]: 108
- B9 Surface brute utile des planchers [m²]: 108
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²]: 108 Pour les activités [m²]: 0
- B11 Cube SIA [m³]: 852
- B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux): 2
- B13 Nombre total de logements après travaux (*):
Nb 1 pce : Nb 2 pce : Nb 3 pce :
Nb 4 pce : 1 Nb 5 pce : Nb 6 pce ou plus :
- B14 Bâtiment transformé (*): les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

- B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*):
Principal: Chaudière (générique) pour un seul bâtiment
Secondaire:
Puissance du générateur de chaleur principal [KW]:
- B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*):
Pour générateur principal: Indéterminée
Pour générateur secondaire:
- B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*):
Principal: Chaudière (générique)
Secondaire:
- B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*):
Pour générateur principal: Indéterminée
Pour générateur secondaire:
- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire): Oui Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf

- B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

- 39 a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Mode de couverture, couleur :
Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408)
- 45 a) Ascenseur, monte-charge: Electrique Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable: Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
- 46 Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

- | Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques) | | Compétence | |
|--|---|------------|----------|
| Isolation thermique | | M | ME |
| 48. | Qh (MJ/m ² an) : Informations complémentaires :
Qhli (MJ/m ² an) : Informations complémentaires : | | |
| 453. | a) Qh est inférieur ou égal à Qhli <input type="checkbox"/> | | |
| | b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli <input type="checkbox"/> | | |
| Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72 | | | |
| Surface de référence énergétique | | | |
| SRE : Informations complémentaires : | | | |
| 465. | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation <input type="checkbox"/> | | EN 6 |
| 468. | Serres artisanales ou agricoles chauffées <input type="checkbox"/> | | EN 7 |
| 474. | Halles gonflables <input type="checkbox"/> | | EN 8 |
| Installations techniques du bâtiment | | | |
| 449. | Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées <input type="checkbox"/> | | 75 |
| 450. | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) <input type="checkbox"/> | | 65A |
| | b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) <input type="checkbox"/> | | 65B |
| | c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art. 68c RLA/TC) <input type="checkbox"/> | | Annexe |
| | - Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible) <input type="checkbox"/> | | EN-VD-5 |
| | - Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m <input type="checkbox"/> | | Annexe |
| 456. | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd <input type="checkbox"/> | | |
| 461. | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables <input type="checkbox"/> | | EN-VD-72 |
| 462. | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire <input type="checkbox"/> | | EN-VD-3 |
| 463. | Installation de ventilation <input type="checkbox"/> | | EN-VD-4 |
| 464. | Installation de réfrigération / humidification <input type="checkbox"/> | | EN-VD-5 |
| 466. | Installation de production d'électricité par combustible <input type="checkbox"/> | | EN 9 |
| 475. | Résidences secondaires <input type="checkbox"/> | | EN-VD-3 |
| Divers | | | |
| 470. | Installation de chauffage en plein air <input type="checkbox"/> | | EN-VD-10 |
| 471. | Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN <input type="checkbox"/> | | |
| 473. | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m ²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage <input type="checkbox"/> | | EN 12 |
| | - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation <input type="checkbox"/> | | EN 13 |
| 476. | Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) <input type="checkbox"/> | | EN-VD-15 |
| 477. | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application <input type="checkbox"/> | | |
| Précisez l'article : | | | |

Demande de permis de construire (P) - 243023

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [2]

- B1 Type de travaux ([aide](#)) (*): Nouveau bâtiment
Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
- Assainissement énergétique Assainissement système de chauffage Transformations / rénovations intérieures
 Changement d'affectation Agrandissement chauffé Agrandissement non chauffé
 Installation solaire thermique Installation solaire photovoltaïque Autres travaux de transformation
- B2 N° de parcelle (*): 884
- B3 N° ECA: 1
En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.
- B4 Rue/lieu (*): Route de Ballègue 80
- B5 Dénomination du bâtiment: Maison mitoyenne
- B6 Nombre d'entrées avec adresse: 2

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (*): Maison individuelle à un logement
Classe: Maisons à deux logements
- B8 Surface au sol du bâtiment [m²]: 190
- B9 Surface brute utile des planchers [m²]: 190
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²]: 190 Pour les activités [m²]: 0
- B11 Cube SIA [m³]: 982
- B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux): 1
- B13 Nombre total de logements après travaux (*):
Nb 1 pce: Nb 2 pce: Nb 3 pce: 1
Nb 4 pce: 1 Nb 5 pce: Nb 6 pce ou plus:
- B14 Bâtiment transformé (*): les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements:

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

- B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*):
Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment
Secondaire:
Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: 7
- B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*):
Pour générateur principal: Air
Pour générateur secondaire:
- B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*):
Principal: Pompe à chaleur PAC
Secondaire:
- B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*):
Pour générateur principal: Air
Pour générateur secondaire:
- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire): Oui Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de:

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention: le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

- B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Façade bois teinte foncée, chaude, avec partie sous avant-toit claire / toiture foncé proche du bois choisi
Mode de couverture, couleur :
Tuile plate du pays selon PPA
- Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge: Electrique Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable: Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble téléseu

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

- | | | Compétence | |
|------|---|-------------------------------------|--------------------------|
| | | M | ME |
| 48. | Qh (MJ/m ² .an) : 210.6 Informations complémentaires : | | |
| | Qhii (MJ/m ² .an) : 271.8 Informations complémentaires : | | |
| 453. | a) Qh est inférieur ou égal à Qhii | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhii | | <input type="checkbox"/> |
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72**

Surface de référence énergétique

SRE : 190 Informations complémentaires :

- | | | | |
|------|---|--------------------------|------|
| 465. | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation | <input type="checkbox"/> | EN 6 |
| 468. | Serres artisanales ou agricoles chauffées | <input type="checkbox"/> | EN 7 |
| 474. | Halles gonflables | <input type="checkbox"/> | EN 8 |

Installations techniques du bâtiment

- | | | | |
|------|---|-------------------------------------|---|
| 449. | Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées | <input type="checkbox"/> | 75 |
| 450. | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) | <input type="checkbox"/> | 65A |
| | b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) | <input type="checkbox"/> | 65B |
| | c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art. 68c RLATC) | <input checked="" type="checkbox"/> | Annexe |
| | - Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible) | <input type="checkbox"/> | EN-VD-5 |
| | - Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m | <input type="checkbox"/> | Annexe |
| 456. | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd | <input type="checkbox"/> | |
| 461. | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables | <input checked="" type="checkbox"/> | EN-VD-72 |
| 462. | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire | <input checked="" type="checkbox"/> | EN-VD-3 |
| 463. | Installation de ventilation | | <input checked="" type="checkbox"/> EN-VD-4 |
| 464. | Installation de réfrigération / humidification | | <input type="checkbox"/> EN-VD-5 |
| 466. | Installation de production d'électricité par combustible | | <input type="checkbox"/> EN 9 |
| 475. | Résidences secondaires | <input type="checkbox"/> | EN-VD-3 |

Divers

- | | | | |
|------|--|--------------------------|-----------------------------------|
| 470. | Installation de chauffage en plein air | <input type="checkbox"/> | EN-VD-10 |
| 471. | Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN | | <input type="checkbox"/> |
| 473. | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m ² | | |
| | - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage | <input type="checkbox"/> | EN 12 |
| | - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation | | <input type="checkbox"/> EN 13 |
| 476. | Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) | | <input type="checkbox"/> EN-VD-15 |
| 477. | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application | | <input type="checkbox"/> |
- Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
 Dans un plan cantonal d'affectation
 Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.) (répondre aussi à la question N° 12) (*) Oui Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*) Oui Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. 66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole). 66 B
- 102.A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102.B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. a) Le projet implique un défrichage de [m²] : Annexe
 (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichage avec justificatif)
- b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci.
 (voir aussi la question 13b)
- 106.A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) : Oui Non 43 - DN
 La carte des dangers naturels doit être consultée sur le [guichet cartographique cantonal](#)
- Inondations par crues des cours d'eau (INO) - Chutes de pierres et blocs (CPB)
 - Laves torrentielles (LTO) - Effondrement ou affaissement (EFF)
 - Glissement de terrain permanent (GPP) - Avalanches (AVA)
 - Glissement de terrain spontané (GSS) - Ruissellement (RUI)
 - Inondations par remontée de lac (LAC)
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'[ECA](#) afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.**
- 106.B. Dans un site pollué
 (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
 Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection
 (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)
 (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

Préservation et promotion du parc locatif

Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants

- 112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux. 53
 b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif. 53
- 112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu. 53 B
- 112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense). 53 C

Reconnaissance de logement d'utilité publique

- 112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPL)
- Logements à loyers modérés (LLM) 54
 - Logements adaptés avec accompagnement (LADA) 54
 - Logements étudiants (LE) 54
 - Logements à loyers abordables (LLA) 54

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)	<input type="checkbox"/>	Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	<input type="checkbox"/>	
Protection des eaux			
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	<input type="checkbox"/>	Annexes
116.	Projet situé à moins de 20 m de : <input type="checkbox"/> la rive d'un lac <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau à ciel ouvert <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau sous voûtage		
Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)			
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau, ou dans un plan d'eau <input checked="" type="checkbox"/> Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	<input type="checkbox"/>	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) <input type="checkbox"/> Ouvrage d'infiltration	<input type="checkbox"/>	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>	
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	<input type="checkbox"/>	
Eaux usées			
121.	Evacuation sans passer par une STEP	<input type="checkbox"/>	
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>	
123.	Raccordement à la fosse à purin	<input type="checkbox"/>	52
Réseaux routier et ferroviaire			
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	<input type="checkbox"/>	62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	<input type="checkbox"/>	
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	<input type="checkbox"/>	
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)	<input type="checkbox"/>	Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	<input type="checkbox"/>	
M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES			
Locaux occupant des travailleurs			
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr <input type="checkbox"/> 43, 51, 64 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série <input type="checkbox"/> 43, 51, 64		
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art. 1 OLT4)	<input type="checkbox"/>	43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	<input type="checkbox"/>	51
Environnement			
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	<input type="checkbox"/>	64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon <input type="checkbox"/> Raffinerie de pétrole <input type="checkbox"/> Installation géothermique (plus de 5 MWth) <input type="checkbox"/> Installation thermique (plus de 100 MWth) <input type="checkbox"/> Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales			
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	<input type="checkbox"/>	43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	<input type="checkbox"/>	43

157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m ²]: Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) <input type="checkbox"/> Inférieure à 2000 m ² <input type="checkbox"/> De 2000 à 5000 m ² <input type="checkbox"/> Supérieure à 5000 m ² (EIE) <input type="checkbox"/> Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m ²	<input type="checkbox"/>	43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	<input type="checkbox"/>	43

Métaux et machines

158.	Métaux et machines <input type="checkbox"/> Acières (EIE) <input type="checkbox"/> Vieux métaux (EIE) <input type="checkbox"/> Aluminium (EIE) <input type="checkbox"/> Métaux non ferreux (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
------	--	--------------------------	--------

Bois**Annexes**

159.	Bois et traitement du bois <input type="checkbox"/> Panneaux d'agglomérés (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
------	--	--------------------------	--------

Chimie

160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais <input type="checkbox"/> Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) <input type="checkbox"/> Stockage de plus de 1000 t (EIE) <input type="checkbox"/> Transformation (> de 5000 m ² ou 10'000 t/an)(EIE) <input type="checkbox"/> Synthèse de produits	<input type="checkbox"/>	43, 64
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins	<input type="checkbox"/>	43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc	<input type="checkbox"/>	43, 64

Allimentation

163.	Produits alimentaires	<input type="checkbox"/>	43
164.	Produits agro-alimentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64

Autres matériaux

165.	Arts graphiques	<input type="checkbox"/>	43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement	<input type="checkbox"/>	43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	<input type="checkbox"/>	43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir	<input type="checkbox"/>	43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) <input type="checkbox"/> Cimenteries (EIE) <input type="checkbox"/> Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 64

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP**Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m ³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m ² , mais inférieur à 50'000 m ³	<input type="checkbox"/>	
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m ² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	<input type="checkbox"/>	Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre <input type="checkbox"/> De 50'000 à 500'000 m ³ <input type="checkbox"/> De plus de 500'000 m ³ (EIE)		
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)	<input type="checkbox"/>	

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	<input type="checkbox"/>	
204.	Installations de traitement des déchets <input type="checkbox"/> Inférieur ou égal à 1000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)		43
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)	<input type="checkbox"/>	
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration	<input type="checkbox"/>	51

Surveillance des ouvrages de retenue

210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m ³ <input type="checkbox"/>	
		Retenue au dessus du terrain naturel <input type="checkbox"/>	
		Volume d'eau permanent m ³ :	

O. AGRICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/> 43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/> 43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (<i>hors étables d'alpage</i>) (EIE)	<input type="checkbox"/> 43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux (<i>Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire</i>)	<input type="checkbox"/> 43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/> 52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/> 52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/> 43
258.	Installations de biogaz	<input type="checkbox"/> 43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)	<input type="checkbox"/> 43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL		
Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/> 21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/> 43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/> 43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/> 43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/> 43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/> 43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/> 43, 64
Laboratoires et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/> 43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/> 43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/> 43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/> 43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/> 43
Cimetières		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/> 43

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport		
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>
351.	Pistés pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)	<input type="checkbox"/>

356. Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille
- eau non chauffée 32
- eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m² 32, EN-VD11
- eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m² 32, EN-VD11, Concept énergétique
- eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface 32, EN-VD11, Concept énergétique
357. Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille
- eau non chauffée
- eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m² EN-VD11
- eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m² EN-VD11, Concept énergétique
- eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358. Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes 43, 64
359. Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc. 11, 43, 64
- 359bis Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution 11B, 43
360. Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)
361. Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles
Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis)
départ : / arrivée : / Annexe
362. Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes
363. Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur 43
364. Campings, caravanings résidentiels 43
365. Places de jeux

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400. Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport
Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne Annexe
401. a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) Annexe
401. b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) 43
402. Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) 64
403. Places de lavage pour véhicules. 64
404. Garages professionnels 43, 64
405. Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle 64

Incendie, explosion, pollution

406. Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) 43, 64
- Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)
- Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)
- Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPAir (EIE)
408. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux 63
409. Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) 43, 64
410. Entreprises de nettoyage 43, 64
411. Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage) 64

Rayonnement

412. a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)
- Installation nouvelle
- Modification d'installation existante
- b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT) Annexe
414. Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE) ESTI TD7

Demande de permis de construire (P) - 243023**Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête****Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)**

Nom, Prénom :	RINDLIBACHER PIERRE ET ANTONIAZZA FRANCO	RAISON SOCIALE :	GOLF CLUB DE LAUSANNE
Adresse :	Route du Golf 3		
Tél. :	+41 21 784 84 84	E-mail :	direction@golflausanne.ch
NPA :	1000	LOCALITE :	LAUSANNE

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :	MATHEZ, ERIC	RAISON SOCIALE :	CCHE LAUSANNE SA
Adresse :	Rue du Grand-Pré 2B - CP 320		
Tél. :	+41 21 321 44 66	E-mail :	lausanne@cche.ch
NPA :	1000	LOCALITE :	LAUSANNE 16